

Nomination d'une Commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'un arrangement conclu à Paris le 18 septembre 1907 entre la République française et la République de Libéria pour fixer définitivement les limites des possessions françaises et des territoires du Libéria. (N° 32, année 1908.)

576

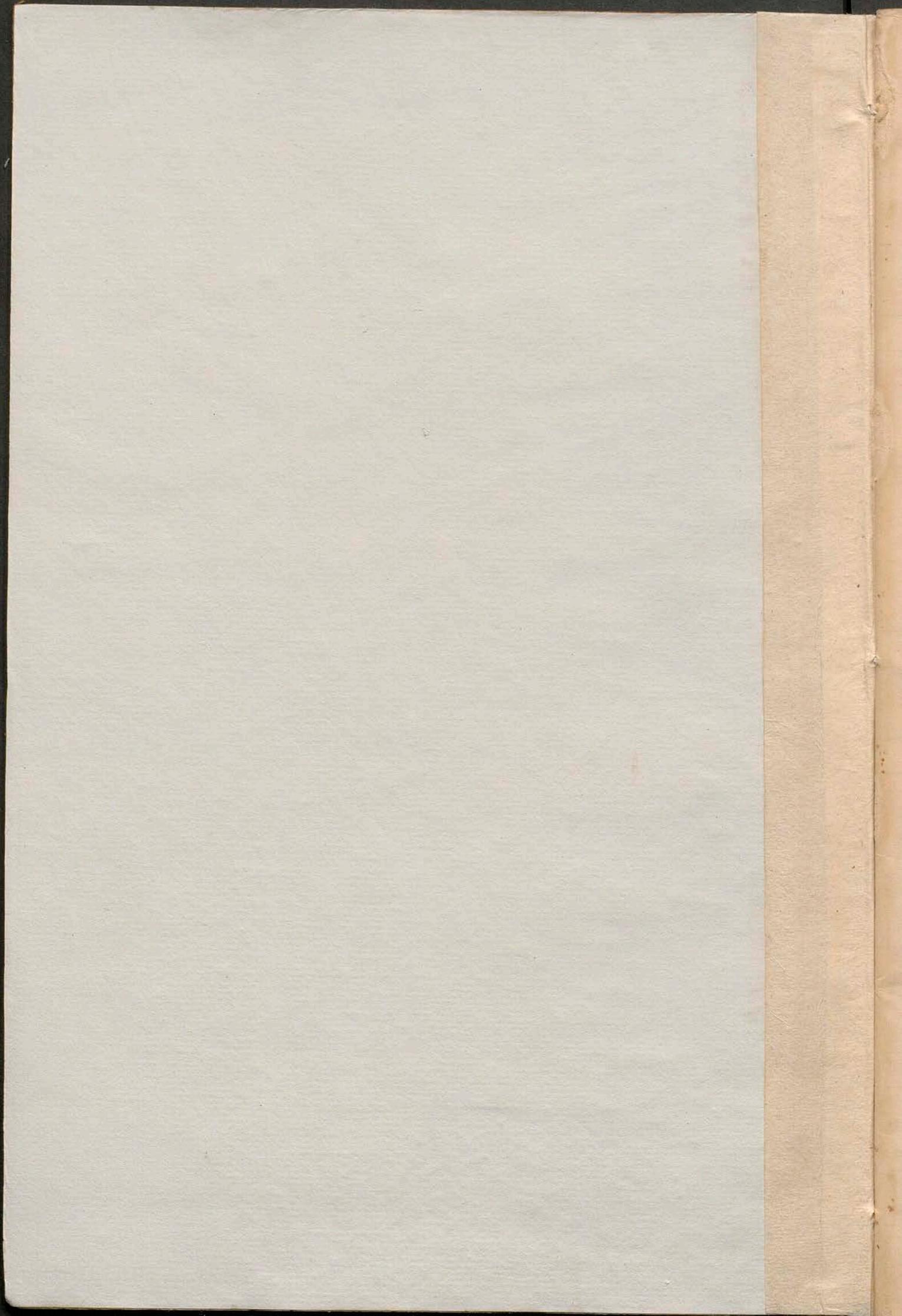
— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation d'un arrangement conclu à Paris le 18 septembre 1907 entre la République française et la République de Libéria pour fixer définitivement les limites des possessions françaises et des territoires du Libéria. (N° 32, année 1908.)

(Nommée le 25 février 1908.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Raymond LEYGUE.
- 2^o — Paul LE ROUX.
- 3^o — CHAITEMPS, *Rapporteur*.
- 4^o — PEYROT.
- 5^o — BELHOMME.
- 6^o — BASSINET.
- 7^o — CATALOGNE.
- 8^o — Jules GODIN, *Président*.
- 9^o — BRAGER DE LA VILLE-MOYSAN,
Secrétaire.



Commission pour l'examen
du traité passé entre la République
Française et la République de Libéria

Séance du 27 Février



La Commission a nommé comme
Président, Monsieur Godin, comme
secrétaire: Brager de la Ville, Moyseau
et comme rapporteur, Monsieur
Chautemps.

Monsieur Chautemps fait connaître
ses intentions tendant à l'approbation du
traité passé entre la France et le Libéria.

La Commission lui donne mandat de
faire un rapport dans ce sens et de le déposer.

Le Président

J. Godin

Le Secrétaire

B. de Villeneuve